



**HAL**  
open science

## **Bassines ou réserves ? De l'opprobre au projet commun, un nouvel objet paysager à considérer.**

Alexis Pernet

### ► **To cite this version:**

Alexis Pernet. Bassines ou réserves ? De l'opprobre au projet commun, un nouvel objet paysager à considérer.. Les Carnets du paysage, 2023, 42, pp.10-21. halshs-04535081

**HAL Id: halshs-04535081**

**<https://shs.hal.science/halshs-04535081>**

Submitted on 11 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Réserve de substitution dans la plaine du Sud-Vendée, Doix-lès-Fontaines, 15 mai 2019. Construite en 2015 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes. Volume d'eau stocké : 485 000 mètres cubes. Coût de l'ouvrage : 2,65 millions d'euros.

# Bassines ou réserves ?

De l'opprobre au projet commun,  
un nouvel objet paysager à considérer

**ALEXIS PERNET**

Paysagiste DPLG, maître de conférences à l'ENSP

Les plaines céréalières de l'Ouest de la France ont vu ces deux dernières décennies apparaître un nouvel objet paysager, arrivé presque par surprise à la surface de territoires déjà profondément remaniés par les systèmes de grandes cultures. Visuellement, cela ressemble de loin au soulèvement d'un morceau de l'horizon par une brusque découpe dans l'ordre de la topographie, ordinairement peu animée, de ces grands openfields. En s'approchant, on découvre un talus enherbé d'une douzaine de mètres de haut, formant un quadrilatère à peu près régulier, dont le grand côté peut mesurer de 300 à 500 mètres de long. Une clôture tient l'observateur à distance, tout comme une haie de pourtour, d'essences communes. Il faut circuler autour de la chose pour accéder à un portail métallique derrière lequel se trouve un petit édifice banal, crépit de blanc, couvert de tuiles. Rien de pittoresque : on y reconnaît les logiques de l'aménagement ordinaire, ces combinaisons de grillages de zone d'activité, de graves de chantier, de normes architecturales minimales. Le talus porte une piste d'accès, s'élevant régulièrement vers le sommet. Avec un peu de chance, un panneau signalant les logos de financeurs publics est encore disposé près du portail, mais il faudra un peu de perspicacité au visiteur pour comprendre l'usage de l'ouvrage. La visite se fait nécessairement accompagné : même si des financements publics ont été mobilisés pour susciter cet étrange soulèvement de terre, il faut montrer patte blanche pour y accéder. Le trajet par la piste est assez rapide. Le visiteur a-t-il le temps d'éprouver un peu de ce mélange aigre-doux d'effort physique et d'attente qui s'attache à l'acte de l'ascension ? Le regard passe par-dessus la haie, devine le patchwork simplifié des cultures, puis se tourne vers la crête du talus. Car s'ouvre alors depuis son sommet une béance, une vaste dépression, dont le volume ne paraissait pas soupçonnable quelques mètres plus bas, comme si l'espace venait brusquement de se dilater. Un mois d'avril



normal, c'est une vaste surface d'eau que l'on découvrira, comme suspendue, ouverte au ciel, captant sa couleur. Quelques oiseaux aquatiques dérangés prendront leur envol. Fin septembre, il ne restera qu'une lame d'eau au fond de la dépression, et c'est la surface bâchée nécessaire à la contenir qui frappera les yeux, le noir du plastique se mêlant aux dépôts blanchâtres laissés par l'eau qui a séjourné. Le regard se déporte hors de la réserve pour retrouver l'horizon. Dans les champs, des rampes d'irrigation, des enrouleurs ou bien de plus discrets tuyaux au sol constituent le débouché de cette eau évacuée. Éventuellement, au lointain, se devine le profil d'une autre de ces réserves, qui constituent alors un système.

**Un nouvel objet hydraulique** D'où vient ce nouvel objet du paysage ? Comment se nomme-t-il, qui en est l'inventeur ? Comme tout ce qui touche à l'univers des réseaux hydrauliques, à l'ingénierie et au monde des grandes cultures, la généalogie n'est pas simple à établir<sup>1</sup>. La raison technique est cependant assez lisible, du moins en première apparence. Il s'agit de contenir un volume important d'eau (de l'ordre de 100 000 à 800 000 mètres cubes selon les ouvrages) à l'intérieur d'un contenant imperméable. Toute notre typologie commune d'ouvrages hydrauliques suppose une recherche constante de solidité mécanique et d'étanchéité. À Versailles, les ouvriers de Louis XIV comprimaient de l'argile entre deux parois maçonnées pour conserver l'eau dans les importants réservoirs de la ville. Ceux des étangs Gobert étaient ainsi isolés de leur soubassement géologique, constitué de sables hautement perméables. Ces techniques se révélaient donc indispensables pour assurer un approvisionnement et une pression suffisante dans un site presque entièrement dépourvu d'écoulements naturels<sup>2</sup>. Les grands barrages de montagne comme les modestes étangs des régions argileuses sont fondés sur un support géologique imperméable. Il en va de même pour la plupart des réserves collinaires, installées au creux de faibles reliefs. Dans le cas de nos réserves, leur assise repose sur des couches de calcaire fissurées, qui absorbent les eaux de surface. L'étanchéité provient donc d'une surface de géomembrane, issue de dérivés pétroliers. L'inondation par barrages de portions de vallées a longtemps été la norme en termes de stockage d'eau d'irrigation, avec comme corollaire une perturbation importante des usages et des continuités écologiques. Ces nouvelles réserves d'irrigation sont conçues à partir d'une autre méthode : rapprocher l'ouvrage des forages en nappe, préalablement installés dans ces plaines, et des usagers, rarement seuls à y être reliés. L'usage en est

1. L'anthropologue Michel Marié raconte comment, poliment éconduit du bureau du directeur de la Société du canal de Provence, il prit appui sur ce refus pour amorcer une recherche au long cours sur les réseaux techniques hydrauliques. Voir Michel Marié, "Eau, pouvoir et territoire", conférence-débat du 9 mars 2012 au laboratoire Population environnement développement, <https://effetedeser.hypotheses.org/231>  
2. Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, *La Théorie et la Pratique du jardinage* (1747), Actes Sud/ENSP, Arles-Versailles, 2003, p. 525-538.  
Frédéric Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2002, p. 230-231.

le plus souvent collectif, pour cinq à quinze exploitations agricoles. Derrière l'aspect frustré des parois de terre façonnées aux engins lourds se cache un vieux principe, plutôt vertueux, d'équilibre entre déblais et remblais : une fois la terre arable décapée et stockée, les engins prélèvent dans l'épaisseur du sous-sol de quoi façonner la digue de pourtour, sans autre apport externe. L'ouvrage est étanchéifié, et connecté aux forages par une station de pompage, qui assure également les fonctions de distribution

vers les réseaux d'irrigation et la vidange éventuelle. Ce jeu de tuyauterie et de volumétrie a valu à cet équipement un surnom parodique, vite répandu dans les milieux agricoles aussi bien que dans les milieux militants : celui de *bassine*.

Les programmes de construction de ces ouvrages mentionnent cependant le nom plus technocratique de "réserve de substitution". Si le terme de "réserve" se comprend aisément, celui de "substitution" renvoie au calendrier annuel qui dissocie les périodes de prélèvement de l'eau et les périodes d'utilisation pour les cultures : l'ouvrage assure un rôle de tampon, de stockage temporaire, pour permettre de calibrer l'usage de l'eau à partir des capacités de la nappe phréatique, en dehors des épisodes de sécheresse, souvent assortis d'arrêtés préfectoraux de restriction ou d'interdiction des prélèvements. En période propice aux cultures, les nappes sont déjà rabattues, percolant à travers les secteurs de marais voisins, qui en ont besoin. En période hivernale, les trains dépressionnaires associés aux courants océaniques, dans un régime climatique "normal" (et tout se joue sur ce que l'on

qualifie aujourd'hui de normal en matière de climat), assurent la recharge des rivières, l'infiltration dans des nappes réactives, comprises dans les anfractuosités karstiques, reposant sur un socle de marnes plus profondes. Comme les strates géologiques sont connues et désignées par ensembles cohérents, les hydrogéologues ont pareillement identifié des masses d'eau souterraines, décrivant et modélisant leur comportement, souvent à la suite de crises liées à la sursollicitation de la ressource. D'un contexte à l'autre, ils sont parfois parvenus, avec le renfort des services de l'État, et dans un dialogue souvent tendu avec la "profession agricole", à construire des situations de diagnostics partagés sur l'opportunité de solliciter ou non cette ressource invisible, surforée dans les années qui ont suivi la sécheresse de 1976. Le principe de la substitution est né de ces espaces de débat, non sans heurts. Les réserves rendent visible



Manifestation citoyenne contre le projet de construction de réserves de substitution en Deux-Sèvres, à Mauzé-sur-Mignon, le 4 mars 2018, réunissant près de 2 000 personnes. Cette mobilisation, essentiellement locale, aboutira en décembre 2018 à la signature d'un protocole d'accord, que refusera de reconnaître le collectif Bassines non merci.

3. "Une réserve dite de substitution a pour objet de remplacer des prélèvements d'étiage par des prélèvements en période de hautes eaux. Sa conception la rend impérativement étanche et déconnectée du milieu naturel en période d'étiage." Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (2016-2021).

quelque chose qui ne l'avait jamais été : des volumes d'eau prélevés dans l'épaisseur des couches géologiques (les aquifères). Elles servent, dans le meilleur des cas, à fermer des forages ayant trop de conséquences négatives sur les milieux, mais cette modification ne passe pas inaperçue. Marqué par l'émergence de ces nouveaux ouvrages hydrauliques, le paysage se met à parler de ces opérations autrefois muettes ; et ce que n'imaginaient peut-être pas leurs promoteurs, c'est à quel point cette brutale mise en évidence pouvait être perçue et entendue.

**Anatomie d'un conflit** L'irruption de l'objet "bassine" dans le circuit médiatique est assez récente, propulsée par une mobilisation militante efficace née au contact de programmes de construction de nouveaux ouvrages. Le Sud du département des Deux-Sèvres, sur la bordure du Marais poitevin, en est, depuis 2017, l'un des principaux théâtres. Cette mobilisation a pris une tournure nationale au cours de l'année 2021, à la sortie de la crise pandémique, lorsque le congrès de la FNSEA\* s'est réuni à Niort, à proximité du chantier de la première des seize réserves prévues sur le bassin-versant de la Sèvre niortaise<sup>4</sup>. La venue d'un ministre de l'Agriculture, réputé technophile et plutôt acquis au principe du stockage d'eau, fort des résolutions d'un "Varenne de l'eau" boudé par les ONG<sup>5</sup>, a contribué à l'exposition médiatique d'une confrontation de deux *modèles* incarnés par les principaux syndicaux agricoles<sup>7</sup>. Visibles, trop visibles, impossibles à protéger, parodiées et érigées comme symbole des maux de l'"agri-business", véhicules d'un accaparement supposé de la ressource, accusées d'assécher les marais voisins, les réserves ont été désignées comme cibles par les activistes et des cohortes de manifestants plus pacifistes. À plusieurs reprises, certains ouvrages, d'une génération précédente et encore sous le coup de recours juridiques, ont été le siège de dégradations volontaires. Il n'en fallait pas plus pour que des groupes pro-irrigation participent à des contre-manifestations, compartimentées au prix d'une forte mobilisation de moyens policiers. Une journaliste de la presse agricole locale a décrit cette confrontation à distance en ces termes : "*L'eau est un bien commun*. Qu'ils soient mobilisés sur le site de construction de la première réserve du projet de substitution en développement sur le bassin de la Sèvre niortaise ou bien place du champ de foire, les militants réunis samedi 6 novembre [2021] à Mauzé-sur-le-Mignon ont entendu leurs porte-parole prononcer cette même affirmation. Ce point est assurément le seul qui, au cours de cette journée d'actions, a réuni deux camps aux positions chaque jour plus éloignées sur la manière de gérer ce bien commun<sup>8</sup>."

4. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, syndicat majoritaire dans la quasi-totalité des chambres d'agriculture (élections de 2019).

5. Fait notable, c'est à ce moment qu'apparaît, comme en renfort sémantique, le terme de "mégabassine". Le collectif militant d'origine a pris comme nom Bassines non merci. La rive vendéenne du Marais poitevin a vu l'application d'un programme de construction antérieur, qui n'a pas connu de telle contestation, jusqu'à la dégradation volontaire, en août 2022, de deux ouvrages.

6. France Nature Environnement notamment, qui en a dénoncé l'organisation en dehors des cadres consacrés par les outils traditionnels des politiques de l'eau (communiqué du 28 mai 2021).

7. FNSEA et Confédération paysanne. La Coopération rurale est de son côté attachée à résister au contrôle administratif des prélèvements.

8. Christelle Picaut, "Stockage de l'eau : les uns avancent, les autres demandent à rejouer la partie", *Agri 79*, 12 novembre 2021.

9. Administrées par les Agences de l'eau et leurs différents programmes territoriaux. La liste des instances et dispositifs animés à l'échelle de chaque bassin hydrographique est proprement décourageante pour les non-initiés, mais leur efficacité conditionne le bon fonctionnement de services absolument vitaux.

10. Sur le rapport encore peu exploré entre approche paysagère et gestion de l'eau, voir Rémy Bercovitz, "Paysage, médiation paysagère et « bon état écologique » de la haute vallée de la Sèvre niortaise : mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)", thèse de doctorat de l'université Bordeaux Montaigne, soutenue le 9 décembre 2015, 375 p.

11. Sur ce point, voir le dossier que nous avons consacré à la modernisation agricole dans le numéro 31 des *Carnets du paysage*, et en particulier le portfolio du photographe-militant Christian Errath (1938-2022), p. 126-133.

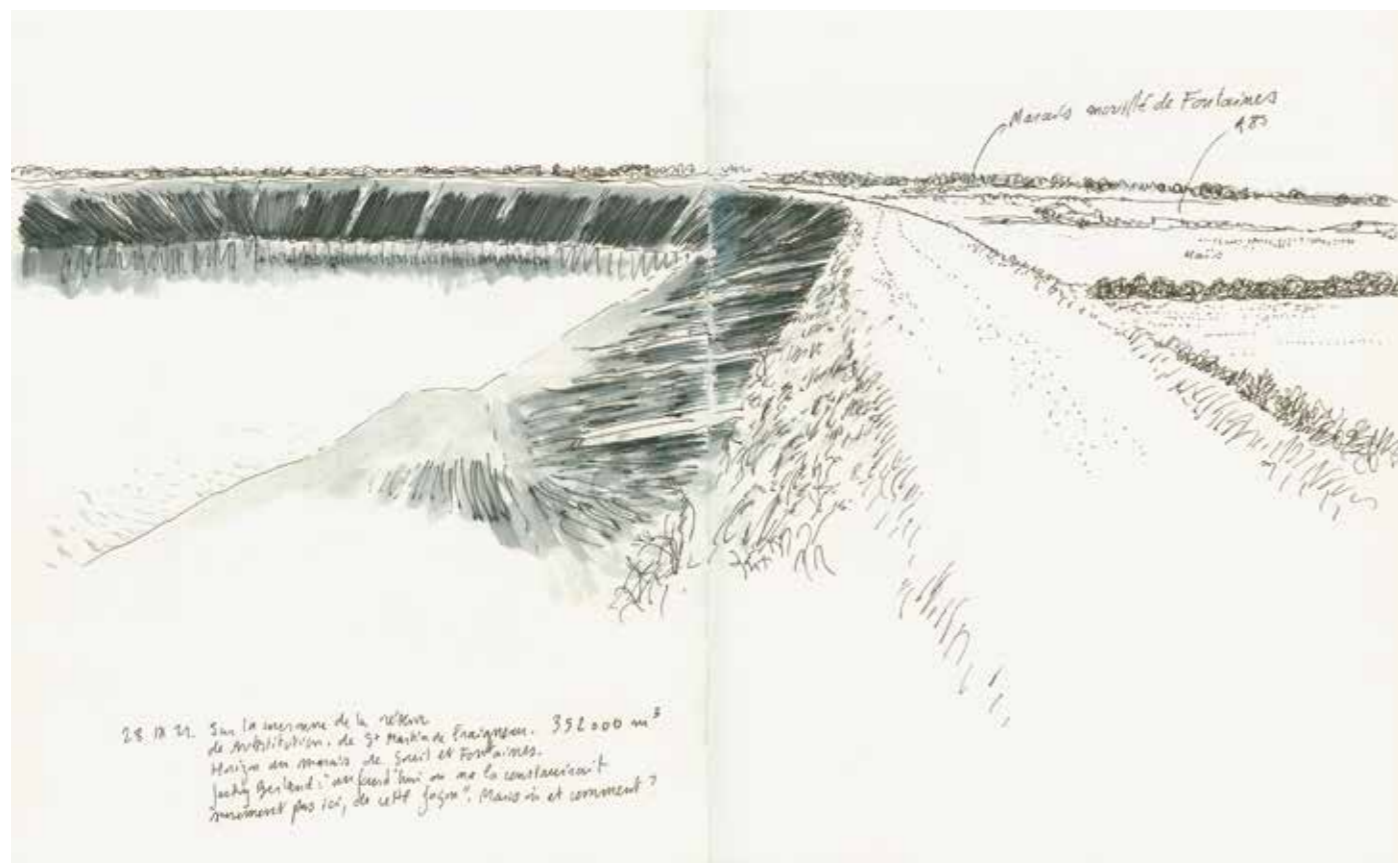
12. Corps du Génie rural, des eaux et des forêts.

13. Pierre Roussel, *Un projet pour le Marais poitevin*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, secrétariat d'État au Tourisme, Paris, 2001, 59 p. et annexes.

14. Expertise IRSTEA sur le bassin des Autizes (Vendée), 2015.

Souvent présentés avec emphase comme des "guerres de l'eau", ces épisodes cristallisent des attitudes oppositionnelles, dont les tribunaux sont en fait depuis vingt ans le siège et les arbitres les plus efficaces, à la suite des nombreuses instances techniques définies par les politiques publiques françaises<sup>9</sup>, qui déclinent elles-mêmes les objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau<sup>10</sup>. Sorties de terre, les réserves demeurent des objets assez inamicaux, aux fonctions difficiles à déchiffrer, et qui soustraient par leurs modelés topographiques cette référence collective importante qui est le spectacle des eaux, son miroitement apaisant, dans la proximité duquel aiment à se placer la plupart d'entre nous. Les premiers chapelets de réserves construits sur la bordure vendéenne du Marais poitevin le furent au prix de plusieurs concessions effectuées par les organisations agricoles aussi bien que par les ONG, fortes de leur première victoire d'importance dans le cadre du contentieux qui a vu la France condamnée, en 1999, par la Cour de justice européenne à la suite des grands drainages des marais dits "desséchés" et des communaux<sup>11</sup>. Si ces luttes environnementales ont joué un rôle moteur pour un meilleur encadrement des prélèvements et des drainages, l'origine du principe de substitution est à rechercher dans le dialogue progressivement installé entre les acteurs locaux et l'État. L'idée circule dès 1996 dans l'esprit de quelques élus vendéens, soucieux de dépasser les controverses en cours. Il se précise au cœur des rapports d'inspection des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture qui se succèdent au chevet de ce territoire. S'il ne fallait citer qu'un seul de ces nombreux rapports, ce serait celui établi en 2001, à la fois exhaustif et concis, par Pierre Roussel, ingénieur général du GREF<sup>12</sup>, qui préfigure la création de l'actuel Établissement public Marais poitevin dont les missions s'apparentent à un véritable "parlement de l'eau"<sup>13</sup>. Cette structure sera chargée de la fonction d'organisme unique de gestion collective (OUGC) et arbitre en conséquence les prélèvements à l'échelle du bassin-versant (et non uniquement de la zone humide). Les premières réserves vendéennes seront construites sous une maîtrise d'ouvrage publique, tandis que le procédé de la substitution gagne progressivement d'autres territoires ou structures privées. Chaque épisode de sécheresse accélère l'élaboration de nouveaux projets, pas tous acceptables au regard des exigences réglementaires, ouvrant la voie à de nombreux contentieux. En Vendée, là où s'installent les premiers ouvrages, sont mesurés des effets positifs sur les nappes et les niveaux de marais, aussitôt controversés par leurs détracteurs<sup>14</sup>. Ce processus corrobore, en un sens, les propos que tenait Michel Marié (voir note 1) : "Tout au long de ce travail sur les rapports entre hydraulique et territoires je me suis largement inspiré d'un des pères fondateurs de la sociologie qui s'appelle Georg Simmel, et qui a beaucoup écrit au tout début du XX<sup>e</sup> siècle sur le rôle socialisateur des conflits. En





Visite de la réserve de substitution de Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée), septembre 2021, avec les étudiants de l'ENSP. La couronne de l'ouvrage, généralement inaccessible, laisse au visiteur la surprise de la béance du volume de stockage. Les talus extérieurs sont entretenus par fauchage, toute plantation d'arbre étant proscrite pour des raisons de stabilité mécanique.

15. Michel Marié, "Eau, pouvoir et territoire", op. cit. Georg Simmel, *Le Conflit*, Circé, Belval, 1995 [*Konflikt der modernen Kultur*, Duncker & Humblot, Munich, 1918].

16. Les réseaux sociaux, les médias régionaux et nationaux sont les principaux théâtres de cette mobilisation d'arguments. On trouve trace d'un réquisitoire sans appel contre les bassines jusque dans le roman de Mathias Énard, *Le Banquet annuel de la confrérie des fossoyeurs*, Actes Sud, Arles, 2020, p. 394-395.

gros, il disait qu'il n'y a pas d'un côté le conflit, et de l'autre la négociation, comme catégories qui passent leur temps à s'exclure l'une l'autre. Mais qu'entre les deux il existe en permanence une espèce de tension, de jeu dialectique, de dialectique toujours inachevée [...]. Et la crise, ce n'est pas finalement quand il y a des tensions ou des conflits, mais au contraire quand il n'y en a pas<sup>15</sup>."

Sur cette crise, tout a été dit ou presque<sup>16</sup>. L'opprobre jeté sur les agriculteurs irrigants est intervenu au moment où ces derniers acceptaient de rendre plus transparentes leurs pratiques de prélèvement, d'entrer dans des systèmes de gestion collective, de réduire la consommation d'eau, de modifier leurs systèmes culturels. Tout cela s'opère à différents rythmes, selon des chemins aussi divers que le sont les pratiques, l'histoire de chaque exploitation, en fonction de leur place dans des filières et des



Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée), février 2021. Sur le pourtour des réserves, certains agriculteurs ont commencé à fragmenter leur parcellaire pour diversifier leurs rotations culturales, intercalant haies et bandes enherbées pour favoriser insectes pollinisateurs et avifaune, développant des techniques de couverture des sols et de non-labour.

réseaux techniques. Certains agriculteurs entrent dans ces transitions à reculons, d'autres accomplissent des ruptures nettes et rapides. Le 29 mars 2022, au cours d'une manifestation réunissant cinq mille personnes à Épannes (Deux-Sèvres), un épisode singulier dévoilait une part de ce décalage entre l'image forgée, dans les milieux militants, de l'agriculteur pollueur profiteur et une complexité remontant du terrain : la dégradation volontaire d'une station de pompage révélait qu'elle permettait d'alimenter deux fermes en agriculture biologique, dont l'une pratiquait l'élevage de race bovine locale, sur prairies naturelles, l'eau prélevée subvenant aux besoins de céréales ou légumineuses destinées en partie à la vente directe. À recueillir les témoignages d'agriculteurs, l'arrivée de l'irrigation coïncide avec l'entrée d'un associé, la possibilité d'une diversification qui apporte une sécurité supplémentaire dans un contexte d'instabilité économique permanente, facilitant également la transmission de l'exploitation. Le décalage entre agriculteurs et opposants, nourris d'autant de constats alarmants sur l'érosion de la biodiversité, ne pouvait être plus grand. La prise en charge politique de ces enjeux reste balbutiante : les uns se contentent de larges diatribes à l'encontre d'un système professionnel fortifié (le monde des grandes filières coopératives, des chambres d'agriculture et des instituts techniques agronomiques), les autres d'un soutien prudent, à la fois paternaliste et distant, aux projets de substitution, sans œuvrer

à leur prise en charge par des structures publiques, d'une ingénierie coordonnée autour d'objectifs clairs<sup>17</sup>. La maîtrise de ces dossiers nécessite une investigation longue, une somme de connaissances préalables, une rigueur et une patience infinies, auxquelles se sont essayés certains militants-spécialistes : les uns pour y collecter les éléments capables de nourrir les contentieux juridiques, les autres pour aborder des voies assez mal assurées, mais nouvelles, de dépassement des conflits, au prix d'une violente mise au ban des structures militantes.

**Médiations** L'exemple deux-sévrien est de ce point de vue manifeste. Dès 2018, un "Protocole d'accord pour une agriculture durable" est signé sur le bassin-versant de la Sèvre niortaise et du Mignon (son affluent). Le dessin des seize réserves de substitution programmées ne fait pas l'objet, à ce moment-là, d'un effort nouveau de conception : il est trop risqué juridiquement de remettre en cause un dossier déjà constitué, dont l'élaboration aura nécessité une centaine de versions, et dont la présentation s'étale sur plus de 5 000 pages<sup>18</sup>. C'est sur leurs abords immédiats, mais aussi sur les pratiques d'ensemble des agriculteurs irrigants (qu'ils soient ou non reliés aux réserves), que portent les principales mesures, ce qui permet d'engager un projet à l'échelle de plus de 300 exploitations. Un conseil scientifique et technique permet la rencontre de compétences rarement réunies autour d'une même table, fût-elle celle d'une pièce aveugle de préfecture<sup>19</sup>. C'est à la pugnacité des associations environnementales signataires de ce protocole que je dois mon appartenance à cette instance, au même titre que le chercheur Vincent Bretagnolle, intervenant sur la zone atelier du CNRS voisine<sup>20</sup>. Nous serons en fait les deux seuls représentants du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche présents régulièrement tout au long de la quinzaine de réunions qui ont marqué les trois premières années d'existence de ce comité, siégeant aux côtés des grandes organisations agricoles (chambre, négoce, instituts techniques) ou d'organismes liés à la protection et à la gestion de la biodiversité (ornithologues, pêcheurs, spécialistes du bocage).

Pour créer un lien direct avec le terrain et les agriculteurs, je propose l'organisation d'ateliers de terrain impliquant les principaux intéressés. Ils sont mis sur pied assez rapidement sur les secteurs concernés par la construction des premières réserves, non sans difficultés d'organisation. Des véhicules de gendarmerie accompagnent la première session, avant de s'effacer pour les suivantes. Sur place, le paysage est lu, déchiffré, en présence d'anciens adversaires, tournés vers une interrogation

17. À l'exception du Syndicat mixte Vendée Sèvres Autizes, qui assume le double rôle de maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution et la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

18. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, dont le siège, situé à Tarbes, correspond à l'implantation historique d'une compagnie régionale d'aménagement destinée au départ à assurer l'irrigation du piémont pyrénéen. Seule la députée Delphine Batho, qui a joué un rôle majeur dans l'élaboration de ce protocole d'accord, portait la proposition de repenser le dessin des réserves à partir d'un concours de conception paysagère. Le CAUE des Deux-Sèvres accomplira un travail plus fin d'insertion paysagère, prolongeant les mesures déjà énoncées dans le dossier d'autorisation.

19. L'ensemble de la documentation relative à ce protocole est accessible sur le site : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr).

20. Centre d'études biologiques de Chizé, sur la zone-atelier Plaine & Val de Sèvre.

commune sur les formes que peuvent prendre les mesures visant la biodiversité et le développement de l'agroécologie, à partir d'enjeux débattus collégialement. Derrière chaque arrêt, information apportée, question posée, s'entrouvrent des possibilités de projet qui, pour être effectivement déployées, pourraient occuper une ou

deux décennies les acteurs locaux<sup>21</sup>. La transcription de ces ateliers relève d'une posture d'écoute exigeante qui n'est malheureusement pas dissociée d'une animation déjà complexe à porter. Des bénéfices immédiats s'observent cependant dans l'interconnaissance des acteurs, la mise sur pied de solutions communes applicables, en partie transposables dans les différents livrables prévus par le protocole. Mais ce processus global, ambitieux et complexe, a un coût que ne peuvent prendre en charge les seuls agriculteurs ; la Chambre d'agriculture, à qui l'animation technique est confiée, n'est pas gréée pour voguer sur de telles eaux ; et si les services de l'État assument un secrétariat fidèle, rigoureux, pour parer aux critiques qui montent de toute part face à un processus dénoncé comme un paravent, aucun pôle d'ingénierie un tant soit peu solide n'est structuré pour faire face à l'inflation des demandes, l'urgence des résultats à produire, la résolution des mille et un détails que nécessite l'application du protocole initial. Le caractère polémique du dossier n'attire guère les collectivités, qui auraient cependant tout intérêt à considérer en un seul ensemble protection

des milieux aquatiques et prévention des inondations (des compétences que leur reconnaît aujourd'hui la loi<sup>22</sup>) et développement des mesures de transition agroécologique : les interdépendances sont nombreuses, et leurs fruits utiles à tous (que l'on songe, par exemple, aux projets alimentaires territoriaux développés par ces mêmes collectivités). La crise pandémique s'ajoute aux difficultés. Progressivement se creuse un écart entre les ambitions collectives annoncées et les engagements individuels (notamment en matière de réduction des pesticides, l'objectif du protocole visant une division de moitié des traitements). Au gré de la mobilisation militante, le volet sécuritaire du dossier reprend le pas sur les velléités de médiation, restées sans moyens<sup>23</sup>. La première réserve deux-sévrienne sort de terre sous haute surveillance pendant l'hiver 2022, à l'aube d'une nouvelle année de sécheresse.



Saint-Sauvant (Vienne), 11 décembre 2019. Atelier paysage organisé dans le cadre du "Protocole d'accord pour une agriculture durable", en présence des agriculteurs concernés par les futures réserves. Une chargée de mission du syndicat des eaux explique le fonctionnement d'une doline (affaissement géologique) et la nécessité de les protéger des ruissellements des eaux de surface chargées en nitrates.

21. C'est cette échelle temporelle qu'évoque bien, sur un autre terrain, le processus de renaturation entrepris autour de Genève sur la Haute-Seymaz, dont a témoigné l'architecte Marcellin Barthassat. Voir *Entre terre et eau, renaturation de la Haute-Seymaz*, Infolio, Gollion, 2019, ainsi que *Les Carnets du paysage*, n° 18.

22. Compétence dite GEMAPI permise par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

23. Ce constat m'a conduit à démissionner du conseil scientifique et technique en mars 2022.



**Considérer l'objet,** Reste qu'autour de ce terme parodique de "bassine", c'est une version minimaliste, fonctionnaliste et assez pauvre de ce **étendre le projet** nouvel objet paysager qui s'est imposée. Tout reste à faire

pour ériger à partir de son usage initial un programme à fonctions multiples, capable de représenter un véritable horizon de conception et d'ingénierie : atténuer l'évaporation de surface par l'équipement en panneaux solaires de l'ouvrage ; permettre l'accès du public à la couronne pour saisir à la fois les variations de niveau et l'évolution du paysage agricole environnant ; modeler son contour et ses profils pour les ajuster à un site, voire à un récit plus étendu ; rechercher des systèmes d'imperméabilisation à partir de ressources naturelles ou de matériaux non polluants pour éviter d'y dérouler de gigantesques surfaces bâchées ; piéger l'eau en amont dans des structures arborées et des sols vivants pour faciliter l'infiltration et la recharge des nappes, par des "paysages-éponges"<sup>24</sup>. Le projet est passionnant et les grandes organisations agricoles, lorsqu'elles acceptent d'ouvrir leurs portes, témoignent de capacités opérationnelles qui doivent désormais s'hybrider avec les pensées systémiques issues des disciplines du projet de paysage et de l'écologie<sup>25</sup>. Aucune de ces pistes n'est aujourd'hui hors de notre portée, mais leur application nécessite en revanche une élaboration commune appuyée sur des compromis.

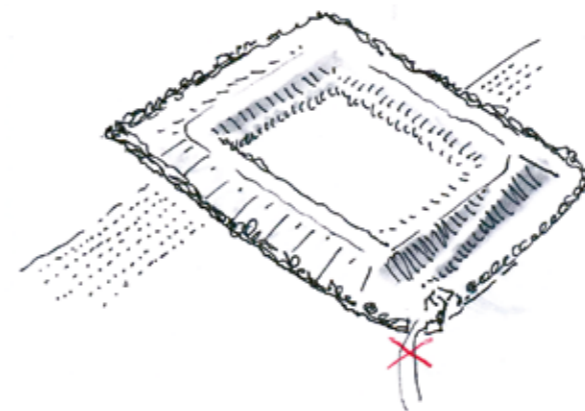
Demeure le point nodal critique de l'artificialité de l'objet "réserve", nouveau tour de force imposé aux milieux après des années d'intensification et de simplification, au service d'une économie et d'un régime alimentaire qui tardent à amorcer leur mutation. Les réserves aujourd'hui construites s'ajoutent aux paysages de champs uniformes, de concentrations de bétail, sans parler d'artefacts plus complexes tels les méthaniseurs et les robots qui équipent certaines fermes. Les options agroécologiques les plus poussées n'échappent jamais entièrement à cette somme d'artificialités et, pourrait-on dire, de violence. Mais elles les réfléchissent à l'intérieur de systèmes où coexiste l'inverse : des secteurs de refuge et de repos, d'abandon ou de désordre, des contrepoints d'équilibre et de mutualisme. Nous pourrions rêver, évidemment, que ces options agroécologiques suffisent à elles seules à éviter le recours à l'irrigation, et cet argument se retrouve souvent au cœur de la critique des projets de stockage d'eau. Mais, une fois la leçon administrée, reste la situation froide, crue, de l'état des besoins culturels, des circuits économiques, dans un contexte de dérèglement climatique et de grande vulnérabilité alimentaire, notamment dans les métropoles<sup>26</sup>. Que l'eau soit un facteur de sécurité pour les productions agricoles, dont dépendent des millions d'existences humaines, devrait être un message permettant de retrouver le fil du *commun*<sup>27</sup>. Au-delà de l'opprobre, dans le cadre d'une transition alimentaire et de réponses territoriales extrêmement ajustées, apporter de la considération à ce nouvel objet hydraulique relève, aujourd'hui, d'un impératif.

24. Ces mesures naturelles de rétention d'eau sont mal connues dans leur mise en œuvre et leurs effets, et ne viennent qu'en second plan des mesures de stockage artificiel, sans plan d'action chiffré. Voir l'*Instruction du gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau*, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, p. 14.

25. David R. Montgomery, *Cultiver la révolution, ramener nos sols à la vie*, Éditions France agricole, Paris, 2019 ; Vincent Bretagnolle, avec Vincent Tardieu, *Réconcilier nature et agriculture*, CNRS éditions, Paris, 2021.

26. Le degré d'autonomie des cent premières aires urbaines françaises est à ce jour estimé à 2 % (Flaminia Paddeu, *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Le Seuil, Paris, 2021, p. 17).

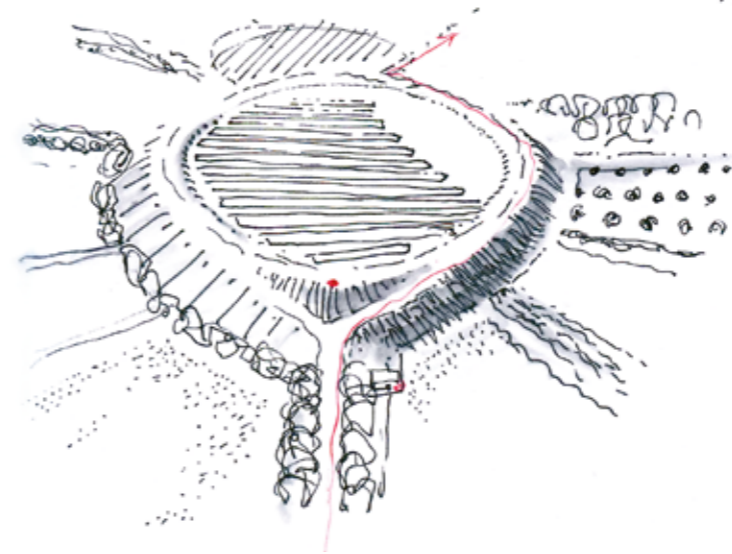
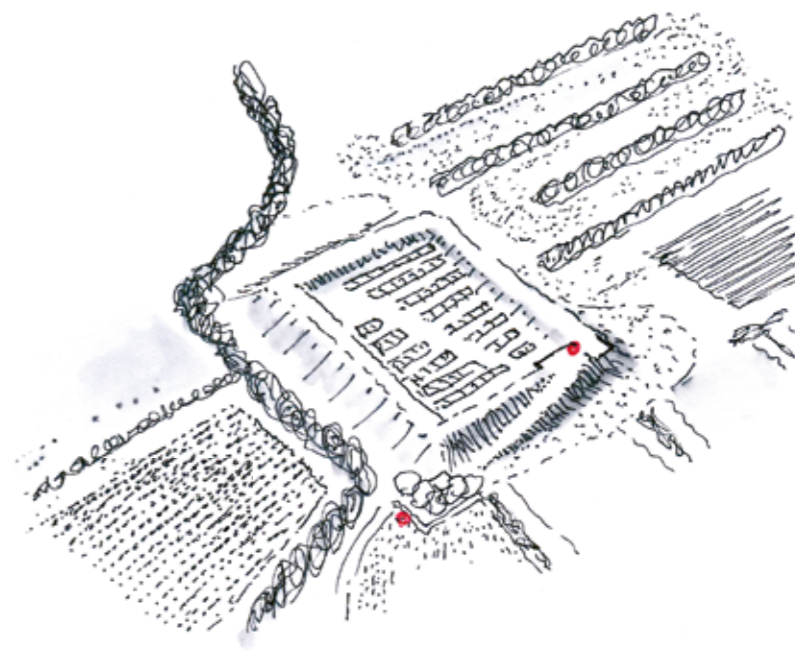
27. Benoît Grimonprez revient sur ces arguments et les développe dans une perspective de juriste. Voir "Méga-bassines, aux sources d'un conflit", *AOC Média*, mai 2022.



#### L'avenir des réserves : projections paysagistes

Dans sa version primitive, le modèle de la réserve de substitution est un objet très solitaire et défendu d'accès. Reposant sur le principe d'équilibre entre déblais et remblais, la forme générale de l'ouvrage est issue du découpage du parcellaire rural et des compromis passés entre agriculteurs utilisateurs. Autour, des assolements peu diversifiés contribuent à l'installer comme élément d'un paysage de grandes cultures d'échelle industrielle. Des réserves de première génération, frappées d'illégalité ou surdimensionnées, pourraient être rebouchées ou servir de sites d'expérimentation pour une étanchéification à base de matériaux naturels ou non polluants.

Des protocoles d'accord et des recherches contribueront à l'avenir à installer les réserves dans des paysages plus complexes, avec des rotations culturales plus diversifiées. Une grande structure arborée pourrait servir d'appui pour l'ouvrage, un accès public pouvant être aménagé pour donner à lire les variations de niveau et les transformations agroécologiques du pourtour. Une couverture en panneaux solaires permettrait de limiter l'évaporation tout en contribuant à des systèmes locaux de productions d'énergies renouvelables.



En amont de futurs projets territoriaux impliquant la création d'ouvrages, la constitution de réserves foncières offrirait de plus amples possibilités de composition pour la forme générale, éventuellement assorties d'extensions potentielles et de remaillage de chemins ruraux. Ces chantiers ne trouveront d'acceptabilité que dans le cadre de stratégies plus étendues, portant sur des mesures naturelles de rétention d'eau, de sols plus infiltrants, de filières agroalimentaires relocalisées.